

Conditions Générales d'Utilisation du service Orange Télévision (OTV)

Article 1 - Le service OTV

Le service appelé OTV (ci-après le « Service ») est un service conçu et offert par Orange RDC SA avec CA (Orange) permettant aux clients titulaires d'un terminal compatible et d'une offre OTV (ci-après les « Clients ») d'accéder à des chaînes de télévision internationales comme nationales. Ce Service est accessible depuis l'application OTV compatible pour les terminaux Android à partir de la version 4 (Ice Cream Sandwich).

Par ailleurs, il existe cependant une URL à partir de laquelle les terminaux tournant sous iOS peuvent accéder au service.

Un bouquet de plusieurs chaînes internationales est déjà disponible (France2, RTL9, TV5Monde, Tiji, Trace Africa, Novelas TV, etc.), lequel sera renforcé par des chaînes locales afin de le rendre encore plus attractif.

Article 2 – Tarification du service

L'utilisation du Service nécessite une connexion à l'Internet mobile pour le Client. Cependant, cette connexion n'est pas facturée par Orange en terme de données mobiles.

Ce qui est facturé au client c'est la durée qu'il effectue en regardant la télé. Cette facturation se présente comme suit :

- à l'Acte: la minute de streaming facturée à un prix précis
1 minute = 1 Unité
- En Forfait : l'activation de forfaits avec différents prix, durée et validité
 - 20 minutes à 15u pour 3jrs
 - 100 minutes à 50u pour 7jrs
 - 300 minutes à 150u pour 30jrs

Article 3 - Informations de compatibilité et d'utilisation du Service

Le Client reconnaît être informé par les présentes que le Service n'est accessible qu'aux numéros Orange Prépayés.

L'accès au portail OTV n'est possible que suite à l'achat d'un forfait ou que le client décide de naviguer à l'acte.

Quand le client achète un forfait, il est notifié de la possibilité qui lui est offerte de faire du visionnage de la télé en live pour une durée et une validité correspondante au forfait.

Une fois son forfait épuisé, le client reçoit une notification de fin de forfait.

Pour la navigation à l'acte, le client sera notifié à chaque intervalle de 10mins du montant correspondant à la navigation effectuée afin de lui permettre de garder un œil sur son solde.

Article 6 - Obligations et responsabilités du Client

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres équipements, données et/ou logiciels, notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le réseau de ses Terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

Le Service est fourni à titre non exclusif, non cessible et non transmissible. Toute autre utilisation est expressément interdite. Le Client s'interdit, notamment de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial quel qu'il soit tout ou partie du Service, toute utilisation du Service ou tout droit d'accès au Service.

Le Client est exclusivement autorisé à utiliser le Service à des fins licites pour son usage personnel et privé. Le Client s'engage expressément à ce titre :

- à ne pas procéder à des envois massifs de messages instantanés ou de fichiers,
- à n'adresser des messages instantanés et des fichiers qu'à des personnes souhaitant recevoir ce type de messages à n'envoyer aucun message à un destinataire pouvant subir un préjudice résultant de l'envoi de ces messages. Il est notamment interdit d'utiliser le Service à des fins commerciales ou promotionnelles.

Le Client s'interdit toute utilisation contraire aux lois et règlements en vigueur. Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour transmettre ou recevoir des éléments ou des données de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation des lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, diffamatoire ou porteraient atteinte à des engagements de confidentialité ou violeraient des droits de propriété intellectuelle ou l'ordre public et les bonnes mœurs. Le Client s'interdit de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau d'ORANGE et/ou tout terminal ou autre outil de télécommunication sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Article 7 - Obligations et responsabilités d'ORANGE

Il est expressément stipulé que le Service, ainsi que l'ensemble des fonctionnalités qui le caractérisent, ne peuvent être mis en œuvre que si le Client dispose des Terminaux compatibles. Outre les cas visés aux Conditions générales d'accès à l'offre mobile selon le forfait souscrit par le Client ou la navigation à l'acte, la responsabilité d'ORANGE ne saurait être engagée :

- en cas de dysfonctionnement du Service rendu suite à l'introduction d'un virus transmis via le réseau Internet ou mobile et affectant tant les fonctions du Terminal que le réseau de ORANGE ;
- sur le contenu et la nature des informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données diffusé par les chaînes de télévision consultées par le Client dans le cadre du Service ;
- en cas d'usage anormal ou interdit du Service par le Client ;
- en cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement du système d'exploitation des équipements, notamment Terminaux, utilisés par le Client avec le Service ;
- en cas de défaut ou dysfonctionnement du Service lié aux paramétrages du Terminal et/ou aux modifications des logiciels d'exploitation livrés avec le téléphone mobile utilisé, lesquels sont effectués sous la seule responsabilité du Client ;
- en cas de mauvaise utilisation du Service par le Client.

Article 8 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit de la République Démocratique du Congo.

Tout litige survenant entre les Parties et relatif à la conclusion, interprétation, exécution et résiliation des présentes devra être soumis à la compétence des juridictions congolaises compétentes.